

Une nouvelle étiquette énergétique, pour quoi faire ?

Ce 1^{er} septembre est la date d'application du règlement 2019/2015 de la Commission européenne. Ce règlement modifie l'échelle qui permet d'attribuer une classe de performance énergétique aux sources lumineuses : auparavant classées de E à A++, elles seront désormais classées de G à A.

Quels produits doivent porter cette étiquette ?

Ce règlement européen s'applique aux sources lumineuses. Sont donc concernés ce que l'on appelle communément les **ampoules** et les **modules LED** mis sur le marché européen à partir du 1^{er} septembre.

Attention : ils sont également concernés s'ils sont vendus dans un autre équipement (comme un luminaire, ou encore un four par exemple).



Que se passe-t-il le 1^{er} septembre 2021 ?

Toutes les « sources lumineuses » mises dès à présent sur le marché européen doivent porter la nouvelle étiquette. Les produits qui étaient déjà sur le marché peuvent garder leur ancienne étiquette pendant encore 18 mois.

Cette période de transition s'achèvera donc le 31 mars 2023, date à laquelle l'ancienne étiquette devra avoir disparu des stocks et rayons : soit les anciens produits auront été vendus durant la période de transition, soit il faudra les ré-étiqueter.



« L'éclairage est un secteur pionnier dans le domaine de l'écoconception : en matière de performance énergétique, il n'y a aujourd'hui plus de mauvaise lampe ! »

Hervé Le Guédard, Président de la Commission Sources Lumineuses du Syndicat de l'éclairage et Président de Sylvania France

Une lampe classée E est-elle une mauvaise lampe ?

En matière de performance énergétique, il n'y a aujourd'hui plus de mauvaise lampe.

C'est le résultat des efforts constants des fabricants d'ampoules pour améliorer leurs produits : depuis Edison, ils ont sans cesse optimisé le triptyque *flux lumineux produit / puissance consommée / durée de vie*.

Aujourd'hui, une lampe LED produit environ 100 lumens par watt consommé, alors qu'une lampe à filament ne délivrait que 10 lumens par watt. Et la LED dure au moins dix fois plus longtemps ! **En 10 ans, la puissance consommée des lampes a été divisée par 10, pour éclairer autant !** L'éclairage est un secteur pionnier dans le domaine de l'écoconception : la durée de vie des produits est connue, leurs performances sont connues, et fiables.



La réglementation n'a fait qu'accompagner une stratégie déjà en place, et les lampes les plus énergivores ne sont déjà plus sur le marché depuis un moment. Une lampe **classée E** a une efficacité lumineuse supérieure à 110 lm/W, ce qui est une très bonne performance !

Est-ce que la performance des lampes diminue ?

Non, c'est l'échelle de notation qui change au 1^{er} septembre. Les produits, eux restent les mêmes !

Le tableau ci-dessous indique, par exemple pour une ampoule classique (sans réflecteur) fonctionnant directement en tension du secteur (230 volts), la classe d'efficacité énergétique selon l'efficacité lumineuse et l'ancienne classe correspondante.

Efficacité lumineuse (lm/W)	Classe d'efficacité énergétique	Ancienne classe correspondante
Supérieure à 210 lumens par watt	A	N'existe pas à ce jour
Entre 185 et 210 lumens par watt	B	N'existe pas à ce jour
Entre 160 et 185 lumens par watt	C	Très peu de produits existants
Entre 135 et 160 lumens par watt	D	A ⁺⁺
Entre 110 et 135 lumens par watt	E	A ⁺⁺
Entre 85 et 110 lumens par watt	F	A ⁺⁺ à A ⁺
Inférieure à 85 lumens par watt	G	A ⁺ à E

« L'étiquette de classe énergétique change, mais les produits restent les mêmes : Une lampe classée E a une efficacité lumineuse supérieure à 110 lm/W, ce qui est une très bonne performance ! »

Pour permettre une mise en œuvre de ce règlement européen dans les meilleures conditions, la fédération européenne de l'éclairage **LightingEurope** a édité un guide spécifique, qu'il est possible de se procurer [sur ce lien](#). Pourquoi donc changer d'échelle pour calculer la performance des lampes ?

Les sources lumineuses LED sont tellement efficaces qu'elles se retrouvaient toutes en tête du classement. Le consommateur ne pouvait donc plus comparer leurs performances. **La nouvelle étiquette, en permettant une notation plus fine, redonne de la visibilité aux lampes les plus performantes.**

Afin de ne pas devoir changer l'échelle avant quelques années, le législateur a prévu de laisser de la place à l'innovation et au progrès technologique, c'est pourquoi il existe encore très peu de lampes LED pouvant prétendre à la classe C, et aucune aux classes **A** ou **B**. Cela viendra, l'efficacité va encore évoluer, et l'éclairage n'a pas fini d'être performant !

Innovation : grâce au QR Code obligatoire de l'étiquette énergétique, de nombreuses informations complémentaires sont rendues accessibles via une base de données européenne unique dénommée EPREL. En vérifiant que ces informations sont fournies, et qu'elles ne sont pas fausses, les autorités de contrôle du marché comptent amplifier, sur Internet en particulier, la lutte contre les fraudes et les produits non conformes.

Les industriels du Syndicat de l'éclairage représentent 2/3 du marché de l'éclairage intérieur et extérieur, résidentiel ou professionnel.

Inventeurs de LED, de capteurs et de systèmes d'éclairage intelligents, ils sont acteurs de la transition énergétique et numérique, dans le neuf comme en rénovation.

